



ESI Angers ESI Rennes ESI Tours
ESI Nantes Marsauderies ESI Nantes Lotz - Cossé
Mail : disi-ouest@cgt.fr site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

CHS-CT du 28/02/2013

Les organisations syndicales ont lu la déclaration liminaire suivante :

Le CHSCT d'aujourd'hui se tient au lendemain de la parution d'un communiqué de presse intersyndical relatif au Tripode à Nantes, à l'occasion du huitième anniversaire de sa destruction. Ce sont près de 1800 employés de l'INSEE, du Ministère des Affaires Étrangères et du Trésor Public qui ont été exposés à l'amiante dans ce bâtiment. Ils ne cessent depuis de réclamer le classement de ce bâtiment en site amianté, ce que refuse jusqu'à présent l'État. Nous rappelons que s'ils avaient été dans le secteur privé, le Tripode aurait été reconnu comme site amianté depuis longtemps !

Lorsqu'il était maire de Nantes, M. Ayrault leur avait apporté son soutien. Ils attendent donc que l'actuel premier ministre honore les engagements de l'ancien maire de Nantes.

En réponse, M. Bellanger a indiqué qu'il ferait remonter cette demande.

APPROBATION DU PV PRÉCÉDENT

S'arc-boutant sur le règlement intérieur, l'administration a refusé la voix délibérative à un représentant suppléant de Solidaires qui remplaçait au pied levé le titulaire absent au précédent CHS-CT (sans en avoir pu en faire la demande dans les délais). Solidaires vote contre le PV pour ce motif. La CGT vote également contre par solidarité. La CFDT approuve le PV.

DUERP (DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS) – PAP (PLAN D'ACTION PRÉVENTION)

Il s'agissait lors de ce CHS-CT d'examiner le document unique et le plan d'action de 2012.

En préalable au débat, M. Bellanger a indiqué que selon lui ce document provient d'une pratique du secteur privé, et n'est donc pas nécessairement adapté à l'administration. Certains risques sont signalés alors qu'il y a très peu de risques qu'ils se produisent. L'introduction en 2013 des notions de probabilité de réalisation du risque et de niveau de prise en compte permettra d'atténuer certains risques signalés et d'en reprendre d'autres mis à l'écart dans le DUERP 2012.

Astreintes : vers une exploitation de nuit ?

La CGT est revenue sur les astreintes subies par les agents, notamment dans le cadre de la campagne télé-IR. Les agents sont régulièrement appelés au-delà des conditions prévues initialement (par exemple, par des chefs de service), sans qu'il y ait d'incident détecté, ... Dans ces conditions, ces astreintes s'apparentent à de l'exploitation de nuit.

M. Bellanger a indiqué que la réponse au stress généré par cette situation était un soutien de l'encadrement, et que ce soutien est réel de la part de la direction.

Mme Moréac, chef de l'ESI de Nantes Marsauderies, a indiqué que la direction travaillait à la définition de fiches de procédure, ainsi qu'à un cadrage de la mise en œuvre des astreintes.

ESI Nantes Marsauderies : pas d'ouverture en vue !

M. Bellanger a indiqué qu'il n'était pas prévu de revoir les modalités d'ouverture du portail de l'ESI de Nantes Marsauderies. Les véhicules désirant y pénétrer doivent patienter devant l'entrée, bloquant la circulation sur la rue, ou gênant les piétons, avec un risque d'accident non négligeable.

Incident dans un ESI : le CHS-CT doit être informé

Le comité est revenu sur un conflit entre collègues survenu à propos de la climatisation dans un ESI. Le CHS n'avait pas été informé. La CGT a demandé que désormais, si des incidents de cette nature se produisent, le CHS-CT soit informé.

Conclusion aux débats

=> la CGT constate que le plan d'action est conforme au DUERP. Elle regrette toutefois que ce programme de prévention ne concerne que les situations passées.

Le DUERP fera l'objet d'une mise à jour en 2013. La CGT vous encourage à compléter le questionnaire anonyme que vous avez reçu, en indiquant les risques nouveaux que vous rencontrez dans votre vie professionnelle.

Les inspecteurs de santé et de sécurité au travail ont rappelé que le DUERP était annuel, mais pouvait être mis à jour en cas de détection en cours d'année d'un nouveau risque.

BUDGET 2013 : EN BAISSSE MALGRÉ L'INTÉGRATION DES COLLÈGUES DES CID

Le budget 2013 alloué par la direction générale à notre DISI a été calculé en prenant en compte les effectifs du 1er janvier 2012. Les nouveaux collègues des CID départementales n'ont donc pas été intégrés dans la base de calcul. Ce sont donc environ 10 % des effectifs qui sont donc « oubliés » pour le calcul de notre dotation.

M. Bellanger a indiqué que le fait de prendre en compte les effectifs au 01/01/N-1 pour le calcul des dotations de N présentait un aspect positif, dans le cadre des suppressions d'emplois à venir ! Au-delà de la boutade, cette situation n'est pas acceptable pour la CGT.

Par ailleurs, sur un budget de 60.000 €, 12.000 € seront utilisés pour régler les dépenses

engagées en 2012, mais qui n'ont pas pu être réglées avant 2013. M. Bellanger a demandé en vain à la DGFIP l'augmentation du budget 2013 du CHS de ces 12.000 € qui n'ont pas été dépensés en 2012.

En contradiction avec les instructions nationales, il se refuse à engager des dépenses qui ne seraient pas réglées sur l'exercice, diminuant donc les crédits disponibles de 20 %.

La CGT a indiqué que, dans tous les cas, des dépenses engagées en exercice N seront réglées en N + 1 sauf à bloquer toutes les actions à partir du mois de septembre et que dans la situation actuelle, il faudrait pouvoir engager les dépenses correspondant au budget alloué.

Les dépenses prévues en Groupe de Travail sont cependant actées, à l'exception des PTI (Protection du Travailleur Isolé) et des stores de l'ESI de Tours qui sont remis à l'étude des prochains Groupe de Travail. Le budget CHSCT ne suffisant pas, la différence (près de 500€) sera prise en charge par la Direction sur la Dotation Globale de Fonctionnement.

La mise en place des PTI nécessite une réflexion préalable sur ce qu'est un travailleur isolé. Concernant les stores de Tours, c'est le coût très élevé qui entraîne le report de la dépense.

DIVERS

Projet de déménagement de l'ESI de Nantes Lotz-Cossé

M. Bellanger a informé le CHSCT des options envisagées pour accueillir les agents de Lotz-Cossé à Marsauderies ou à proximité, en précisant que rien n'était arrêté. Aucun élément nouveau n'a été apporté.

Médecine de prévention

Le Médecin coordinateur, le Dr Autran, dresse enfin un état des lieux assez sombre des moyens dont disposent les Médecins de Prévention pour l'accomplissement de leurs tâches.

Les moyens manquent cruellement :

- ainsi la Mayenne ne dispose pas de médecin de prévention !
- les coupes dans les effectifs des délégations d'action sociale privent les médecins d'un soutien pour les tâches administratives au détriment de leur action médicale.

Les visites quinquennales ne sont donc plus assurées systématiquement et les médecins, malgré leurs efforts, peuvent ne plus avoir connaissance de la situation médicale des collègues.

Les représentants de la CGT se tiennent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Olivier Delemar ESI d'Angers, Jérôme Civet ESI de Nantes Marsauderies, Yvic Kergroac'h ESI de Nantes Lotz-Cossé

Pour des informations fraîches pensez à vous inscrire à notre liste de diffusion.

<http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

